

Les élections professionnelles

Aux dernières élections professionnelles qui ont eu lieu en octobre 2011 le taux de participation au comité technique ministériel était de 38,5% :

368 858 suffrages exprimés pour 957 034 électeurs.

Parmi les 15 sièges à pourvoir :

- la FSU a obtenu 7 sièges (40,6 % des voix);
 - l'Unsa, 4 sièges (20,7 %);
 - la FNEC-FP-FO, 1 siège;
 - le SGEN-CFDT, 1 siège;
 - la CGT, 1 siège;
 - Sud Éducation, 1 siège.
-

Sources

Sources des données utilisées

Ministère de l'éducation nationale

<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>

Comme annoncé par la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, les élections professionnelles dans la fonction publique se dérouleront au cours de la première quinzaine de décembre 2014. Elles concerneront pour la première fois les trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière). Aussi ce chapitre est-il reconduit en l'état depuis l'édition 2010-2011, les dernières élections professionnelles ayant eu lieu en octobre 2011. Pour la plupart des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS), elles ont eu lieu en 2010; leurs résultats sont diffusés depuis l'édition 2009-2010.

En 2011, la fonction publique a modernisé le mode d'élection et le fonctionnement de ses instances de concertation nationales et locales conformément à la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010. À cette occasion, l'éducation nationale a adopté pour l'ensemble de ses personnels (titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé) le vote électronique par Internet comme seule modalité de vote. Il a eu lieu du 13 au 20 octobre 2011. Tous les personnels gérés par l'éducation nationale (y compris les personnels affectés dans les services et établissements publics relevant de l'enseignement supérieur) ont élu leurs représentants aux différents comités et commissions qui structurent le dialogue avec leur employeur. Au total, plus d'un mil-

lion d'électeurs étaient appelés à participer aux différents scrutins; le taux global de participation s'élève à 40,4 %.

Les élections professionnelles de l'éducation nationale se déroulent au scrutin de liste à un seul tour sans possibilité de panachage ni de modification. Tous les représentants sont élus directement. À l'issue du vote, l'attribution des sièges entre les listes candidates se fait proportionnellement au nombre de voix recueillies par chacune, facilitant ainsi la représentation des différentes organisations syndicales. À partir de 2014, toutes les instances sont renouvelées en même temps et voient leur mandat porté à quatre ans au lieu de trois. Les instances dont le mandat a été renouvelé en 2010 n'ont donc pas été concernées par le vote en 2011.

Le dialogue social au sein de la fonction publique se déroule dans plusieurs instances de concertation, nationales et locales :

- les comités techniques;
- les commissions consultatives paritaires nationales;
- les commissions administratives paritaires.

1. Les comités techniques

Composition et attribution

Le comité technique ministériel créé auprès du ministre en avril 2011 est composé de 15 membres titulaires et de 15 suppléants. Les comités techniques traitent des sujets d'intérêt collectif. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents non titulaires de droit public et de droit privé peuvent voter. La représentation

de l'administration est adaptée en fonction de l'ordre du jour. Les comités techniques académiques sont composés de 10 membres titulaires et de 10 suppléants.

Les comités techniques sont compétents en matière d'organisation et de fonctionnement des administrations, établissements ou services.

Résultats au comité technique ministériel

Pour le comité technique ministériel, 368 858 suffrages ont été exprimés pour 957 034 électeurs, soit un taux de participation de 38,5 %.

Au scrutin du 20 octobre 2011, la FSU a recueilli 40,6 % des voix exprimées et obtenu presque la moitié des sièges (7). Elle est suivie de l'Unsa : 20,7 % des voix et 4 sièges.

Tableau 1 – Participation au comité technique ministériel

	Effectifs
Nombre d'électeurs	957 034
Suffrages exprimés	368 858
Votes blancs ou nuls	19 519
Taux de participation	38,5

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)

Tableau 2 – Résultats par organisation syndicale

	Voix	Suffrages obtenus (%)	Sièges
FSU	141 914	40,6	7
Unsa	72 397	20,7	4
FNEC-FP-FO	35 245	10,1	1
SGEN-CFDT	34 907	10,0	1
CGT	22 598	6,5	1
Sud Éducation	20 241	5,8	1
CSEN-FGAF-FAEN-SCENRAC-CFTC	16 485	4,7	
@venir. écoles CFE-CGC	1 717	0,5	
SNCA-EIL	1 383	0,4	
STC	1 019	0,3	
UDAS	879	0,2	
ASAMEN	554	0,2	
Total	349 339	100,0	15

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)

2. Les commissions consultatives paritaires nationales

Composées en nombre égal par les représentants du personnel (uniquement les agents non titulaires) et par ceux de l'administration, elles traitent des sujets d'ordre individuel. Elles sont obligatoirement consultées sur des décisions individuelles (licenciements, sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme) et peuvent l'être également sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires.

À la commission consultative paritaire nationale des directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté, le taux de participation était de 64,1 % (64 électeurs, 41 suffrages exprimés) et de 87,5 % pour les directeurs d'école régionale du 1^{er} degré (8 électeurs, 7 suffrages exprimés). L'organisation syndicale SNPDEN-Unsa a obtenu 2 sièges pour les directeurs d'Erea et 1 pour les directeurs d'ERPD.

3. Les commissions administratives paritaires

Elles sont constituées par corps mais lorsque les fonctions sont de même nature et de même niveau, il est permis d'instituer une commission pour plusieurs corps.

3.1. La commission administrative paritaire ministérielle (CAPM)

Les résultats de la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils ont fait état de 134 électeurs dont 58 suffrages exprimés soit un taux de participation de 43,3 %.

La fédération SGEN-CFDT, la seule à présenter une liste aux élections d'octobre 2011, a obtenu les 4 sièges.

3.2. Les commissions administratives paritaires nationales (CAPN)

Les commissions administratives paritaires sont les instances de représentation des personnels de la fonction publique de l'État. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Elles sont composées en nombre égal par les représentants du personnel et par ceux de l'administration et sont constituées par corps.

Les commissions administratives paritaires déconcentrées sont les commissions administratives paritaires pour les enseignants du second degré, les départementales pour les enseignants du premier degré et les commissions paritaires locales pour les territoires d'outre-mer.

Les CAPN des personnels d'inspection, de direction et des Casu

Les taux de participation s'échelonnent de 56,8 % pour les IA-IPR à 80,5 % pour les personnels de direction d'établissement.

Tableau 3 – Taux de participation aux CAPN des personnels d'inspection, de direction et des Casu

	IA-IPR	IEN	Direction	Casu
Nombre d'électeurs	1 235	2 165	12 887	1 250
Suffrages exprimés	702	1 388	10 370	859
Votes blancs ou nuls	12	38	154	46
Taux de participation	56,8	64,1	80,5	68,7

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)

Pour les IA-IPR, la liste majoritaire SNIA-IPR-Unsa avec 61,2 % des suffrages exprimés a obtenu 4 sièges, 20,7 % des suffrages et 1 siège pour le syndicat des inspecteurs d'académie (SIA).

Pour les inspecteurs de l'éducation nationale, parmi les trois listes présentées, le SIEN-Unsa était très largement majoritaire avec 63,3 % des suffrages exprimés ; il a obtenu 4 sièges et le SNPI-FSU 1 avec 22,9 % des suffrages.

Six organisations syndicales étaient candidates pour représenter

les personnels de direction. Le SNPDEN-Unsa a recueilli 67,6 % des suffrages exprimés et 8 sièges. ID indépendant avec 17,4 % des suffrages exprimés a obtenu 2 sièges.

Trois organisations syndicales ont présenté des candidats à la CAPN des conseillers d'administration scolaire et universitaire (Casu). A&I-Unsa a obtenu 3 sièges avec 64,8 % des suffrages exprimés. Le SNASUB-FSU avec 27,2 % des suffrages a 1 siège.

Tableau 4 – Résultats des élections aux CAPN des personnels d'inspection, de direction et des Casu

Organisations syndicales	IA-IPR		IEN		Direction		Casu	
	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges
SIA	20,7	1						
Unsa	61,2	4	63,3	4	67,6	8	64,8	3
CNIA-DSDENA	13,9							
SGEN-CFDT	4,2		13,8		8,1	1	8,0	
SNPI-FSU/SNASUB-FSU			22,9	1			27,2	1
ID indépendant					17,4	2		
SNUPDEN					5,1			
CGT					1,4			
FNEC-FP-FO					0,4			
Total	100,0	5	100,0	5	100,0	11	100,0	4

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)

Les CAPN des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation

• Les taux de participation

Les taux de participation des enseignants des premier et second degrés aux élections professionnelles étaient respectivement de 41,0 % et 43,6 %. Pour les autres personnels, le taux de parti-

ciation dépasse 50,0 % : 54,6 % pour les CPE et 67,2 % pour les directeurs de CIO et les COP.

Tableau 5 – Taux de participation aux CAPN des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation

	Enseignants du 1 ^{er} degré	Enseignants du 2 nd degré	CPE	Directeurs CIO et COP
Nombre d'électeurs	342 693	375 445	11 782	3 934
Suffrages exprimés	140 546	163 496	6 433	2 643
Votes blancs ou nuls	2 003	3 172	121	44
Taux de participation	41,0	43,6	54,6	67,2

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

• Résultats par organisation syndicale

Au scrutin du 20 octobre 2011, dans le premier degré, la FSU a recueilli 48,1 % des voix et obtenu un peu plus de la moitié des sièges (6). Elle était suivie par l'Unsa : 25,3 % des voix et 3 sièges, par FO : 9,4 % des voix et 1 siège. Les autres fédérations, qui ont totalisé 17,2 % des voix, n'ont disposé d'aucun siège.

Pour les enseignants du second degré, la FSU a recueilli 47,6 % des voix et 30 sièges. FO est arrivée en deuxième position avec

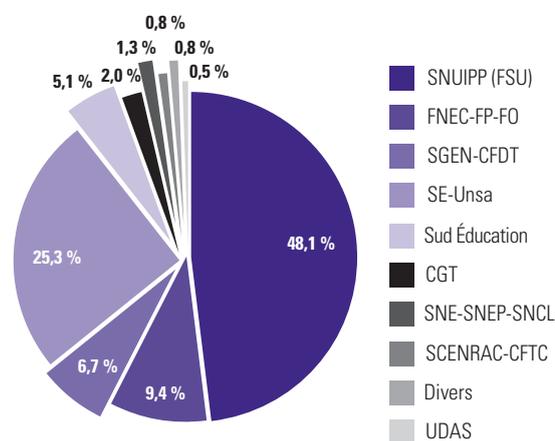
10,9 % des voix et 4 sièges et le SGEN-CFDT en troisième position avec 9,3 % des voix et 4 sièges. Les autres fédérations qui ont obtenu des sièges sont l'Unsa (3), la CGT (3) et Sud Éducation (1). À la CAPN des personnels d'éducation, la FSU a totalisé 43,7 % des voix et obtenu 4 sièges. Pour les personnels d'orientation cette fédération a rassemblé plus de la moitié des voix : 56,3 % et 4 sièges.

Tableau 6 – Résultats par organisation syndicale pour les enseignants et personnels du second degré

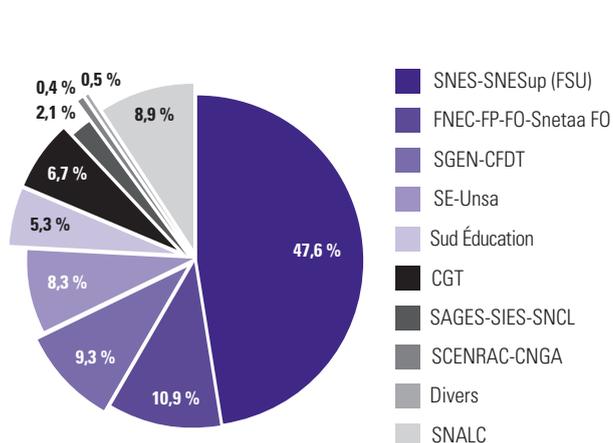
	Enseignants du 1 ^{er} degré			Enseignants du 2 nd degré			CPE			Directeurs de CIO et COP		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
SNUIPP-SNES-SNESup (FSU)	66 706	48,1	6	76 352	47,6	30	2 757	43,7	4	1 463	56,3	4
SE-Unsa	35 076	25,3	3	13 250	8,3	3	1 244	19,7	2	48	1,8	
FNEC-FP-FO	12 997	9,4	1	17 496	10,9	4	564	8,9	1	106	4,1	
SGEN-CFDT	9 278	6,7		15 010	9,3	4	1 065	16,9	1	715	27,5	1
Sud Éducation	7 071	5,1		8 451	5,3	1	263	4,2		204	7,8	
CGT	2 812	2,0		10 674	6,7	3	263	4,2		63	2,4	
SNE-SNEP-SNCL	1 741	1,3					63	1,0				
SCENRAC-CFTC/CNGA	1 147	0,8		583	0,4							
UDAS	734	0,5										
STC	492	0,4		181	0,1							
@venir. écoles CFE-CGC FP	489	0,4										
SNPCT				706	0,4							
SNALC				14 271	8,9	5	93	1,5				
SAGES-SIES-SNCL				3 350	2,1							
Total	138 543	100,0	10	160 324	100,0	50	6 312	100,0	8	2 599	100,0	5

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

Graphique 1 – Résultats des suffrages aux CAPN des enseignants du 1^{er} degré



Graphique 2 – Résultats des suffrages aux CAPN des enseignants du 2nd degré



• **Résultats pour les enseignants du second degré par corps**

La FSU a recueilli le plus grand nombre de voix (de 43,7 % à 84,5 %) dans tous les corps sauf pour les professeurs de lycée professionnel (PLP) (15,5 %). C'est chez les professeurs d'éducation physique et sportive que la FSU a enregistré le pourcentage de voix le plus élevé (84,5 %) et obtenu les 7 sièges à pourvoir, puis chez les personnels d'orientation COP et DCIO : elle a obtenu 56,3 % des voix et 4 des 5 sièges. Chez les conseillers principaux d'éducation, elle n'a que 43,7 % des voix mais obtient la moitié des sièges (4).

Le SGEN-CFDT a rassemblé 27,5 % des suffrages chez les personnels d'orientation, 16,9 % chez les personnels d'éducation mais moins de 2,0 % chez les enseignants d'EPS, professeurs ou chargés d'enseignement (1,7 %). On peut signaler des pourcentages relativement élevés : le SNALC-CSEN chez les professeurs de chaire supérieure (31,0 %), FO-FNEC FP et UNSEN-CGT chez les PLP, avec respectivement 28,0 % et 25,0 % des suffrages.

Tableau 7 – Suffrages (%) et sièges obtenus par fédération et par corps pour les personnels du 2nd degré

	Chaires supérieures		Agrévés		Certifiés-AE-CE		PLP		Peps-CE d'EPS		CPE		DCIO et COP	
	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges
FSU	52,7	3	50,8	7	50,8	11	15,5	2	84,5	7	43,7	4	56,3	4
SGEN-CFDT	8,1		10,7	1	9,8	2	10,4	1	1,7		16,9	1	27,5	1
SNALC-CSEN	31,0	1	18,0	2	8,9	2	3,1		1,8		1,5			
STC					0,2									
SE-Unsa	1,3		4,4		8,9	2	10,5	1	7,5		19,7	2	1,8	
Sud Éducation			4,8		6,5	1	4,0		1,4		4,2		7,8	
FO-FNEC FP	4,2		5,7		8,7	1	28,0	3	1,7		8,9	1	4,1	
SAGES			2,5											
SNCL-FAEN					2,3		1,6		0,9		1,0			
UNSEN-CGT			2,1		3,4		25,0	3	0,5		4,2		2,4	
SCENRAC	2,7		0,6		0,3		0,3							
SNPCT			0,4		0,2		1,6							
Total	100,0	4	100,0	10	100,0	19	100,0	10	100,0	7	100,0	8	100,0	5

Source : MEN MESR DGRH (Scrutin du 20 octobre 2011)

Les CAPN des personnels ITRF

• **Les taux de participation**

Les taux de participation des personnels ITRF sont peu éloignés des 50,0 % sauf pour les adjoints techniques de recherche et de formation : 37,6 %.

Tableau 8 – Taux de participation aux CAPN des personnels ITRF

	IGR	IGE	Assistants	Techniciens	Adjoints
Nombre d'électeurs	2 513	7 130	3 009	10 089	21 914
Suffrages exprimés	1 243	3 194	1 474	4 788	8 240
Votes blancs ou nuls	82	142	61	200	398
Taux de participation	49,5	44,8	49,0	47,5	37,6

Source : MEN MESR DGRH (scrutin octobre 2011)

• Résultats par organisation syndicale

Lors des élections aux CAPN du 20 octobre 2011, sur l'ensemble des personnels ITRF, le SNPTES-Unsa recueille plus de la moitié des suffrages sauf dans le corps des adjoints techniques.

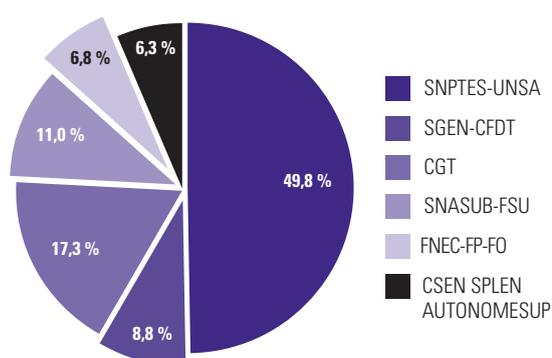
Il obtient presque les deux tiers des sièges (29). La CGT avec moins d'un cinquième des suffrages a 7 sièges. Le SGEN-CFDT avec moins de 10 % des suffrages obtient 3 sièges.

Tableau 9 – Résultats des suffrages aux élections aux CAPN des personnels ITRF

	Ingénieurs de recherche		Ingénieurs d'études		Assistants ingénieurs		Techniciens RF		Adjoints techniques RF	
	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges
SNPTES-Unsa	56,5	5	53,1	6	60,3	4	54,3	7	43,0	7
CGT	16,9	1	14,4	1	13,7		16,7	2	19,5	3
SGEN-CFDT	15,9	1	14,8	1	10,0		7,6		5,9	1
SNASUB-FSU	10,7		12,1	1	11,3		10,4	1	11,0	1
FNEC-FP-FO-SNPRES-FO			5,6		4,7		5,7		9,3	1
a							5,3		11,3	2
Total	100,0	7	100,0	9	100,0	4	100,0	10	100,0	15

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

Graphique 3 – Répartition des suffrages exprimés aux CAPN des ITRF



Les CAPN des personnels des bibliothèques

• Les taux de participation

Les taux de participation des personnels des bibliothèques aux élections professionnelles du 20 octobre 2011 sont élevés pour les bibliothécaires (61,0 %), égaux ou supérieurs à 55,0 % pour les conservateurs, plus faibles pour les magasiniers : 40,3 %.

Tableau 10 – Taux de participation aux CAPN des personnels des bibliothèques

	Conservateurs généraux	Conservateurs	Bibliothécaires	Magasiniers
Nombre d'électeurs	208	1 356	623	2 384
Suffrages exprimés	116	746	380	960
Votes blancs ou nuls	3	19	8	26
Taux de participation	55,8	55,0	61,0	40,3

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

• Résultats par organisation syndicale

L'organisation syndicale SNASUB-FSU a obtenu, lors du scrutin du 20 octobre 2011, 44,9 % de l'ensemble des suffrages exprimés ; 9 sièges lui ont été attribués. Elle a rassemblé plus de la moitié des suffrages exprimés parmi les bibliothécaires et

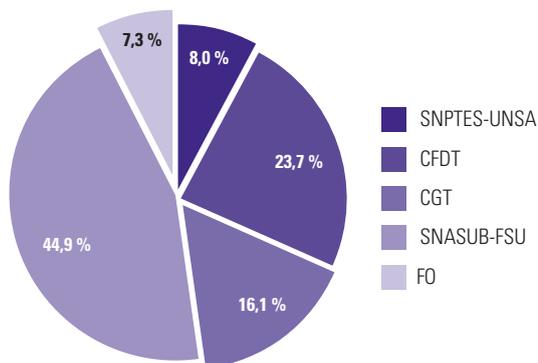
les magasiniers. La CFDT a obtenu 23,7 % de l'ensemble des suffrages et 3 sièges avec plus de la moitié des suffrages des conservateurs généraux.

Tableau 11 – Résultats des suffrages aux CAPN des personnels des bibliothèques

	Conservateurs généraux des bibliothèques		Conservateurs des bibliothèques		Bibliothécaires		Magasiniers des bibliothèques	
	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges
SNPTES-Unsa	32,8	1	7,0		6,2		6,5	
CGT culture et FERC Sup CGT			14,9		15,9		19,8	2
SNASUB-FSU	15,9		37,4	2	51,6	2	51,5	5
CFDT	51,3	1	40,7	2	22,5		7,6	
FNECFP-FO - SNPREES-FO					3,8		15,2	1
Total	100,0	2	100,0	4	100,0	2	100,0	8

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

Graphique 4 – Répartition des suffrages exprimés aux CAPN des personnels des bibliothèques



La CAPN des adjoints techniques d'établissement

Les adjoints techniques d'établissement (ATE) ont élu leurs représentants lors du scrutin du 20 octobre 2011 : le taux de participation est inférieur à 20,0 % (17,3 %).

Tableau 12 – Taux de participation aux CAPN des adjoints techniques d'établissement

	Effectifs
Nombre d'électeurs	13 461
Suffrages exprimés	2 331
Votes blancs ou nuls	100
Taux de participation	17,3

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)

La CGT a obtenu 39,0 % des suffrages exprimés et 5 sièges, le SNPTES-Unsa est arrivé en deuxième position avec 25,1 % des suffrages et 3 sièges.

Tableau 13 – Résultats des suffrages aux CAPN des adjoints techniques d'établissement

	Voix	Suffrages obtenus (%)	Sièges
CGT	869	39,0	5
SNPTES-Unsa	561	25,1	3
FO	373	16,7	2
UNATOS	261	11,7	1
SUD Éducation	92	4,1	
SGEN-CFDT	75	3,4	
Total	2 231	100,0	11

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)